



Assemblée générale

Distr. limitée
22 février 2018
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Comité consultatif

Vingtième session

19-23 février 2018

Point 3 i) de l'ordre du jour

Demandes adressées au Comité consultatif en application des résolutions du Conseil des droits de l'homme et actuellement examinées par le Comité : Politiques nationales et droits de l'homme

**M. Ibrahim Abdulaziz Alsheddi, M. Mohamed Bennani, M. Lazhari Bouzid,
M. Mario Luis Coriolano, M. Ion Diaconu, M. Ludovic Hennebel, M. Mikhail
Lebedev, M. Xinsheng Liu, M. Ajai Malhotra, M. Kaoru Obata, M^{me} Mona
Omar, M^{me} Katharina Pabel, M^{me} Elizabeth Salmón, M. Dheerujlall Baramlall
Seetulsingh, M. Changrok Soh, M. Imeru Tamrat Yigezu, M. Jean Ziegler :**
projet de mesures à prendre

20/... Politiques nationales et droits de l'homme

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 35/32 du Conseil des droits de l'homme en date du 23 juin 2017, dans laquelle le Conseil a demandé au Comité consultatif de préparer une étude qui pourrait aider les États à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en intégrant les droits de l'homme dans les politiques nationales, à partir du document compilé par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et de la présenter dans le cadre de son cycle ordinaire de soumission de rapports au Conseil à sa quarante-cinquième session, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'adoption du Programme 2030,

Rappelant également que, à sa dix-neuvième session, le Comité consultatif a formé un groupe de rédaction, actuellement composé de Mario Luis Coriolano, Ion Diaconu (Rapporteur), Karla Hananía de Varela, Kaoru Obata, Mona Omar, Katharina Pabel et Changrok Soh (Président), et de Ludovic Hennebel, Ajai Malhotra, Dheerujlall Baramlall Seetulsingh et Elizabeth Salmón, qui ont rejoint le groupe de rédaction à la présente session,

1. *Note* que le groupe de rédaction et le Comité consultatif ont tenu des réunions pour s'entretenir de la question à l'examen ;
2. *Salue* l'active participation aux débats d'experts extérieurs ainsi que l'échange de vues très riche qui a eu lieu, et constate que les débats ont apporté de précieuses contributions qui seront très utiles aux travaux du groupe de rédaction ;
3. *Prend note* de l'exposé préliminaire des grandes lignes de l'étude que le groupe de rédaction lui a présenté à sa vingtième session ;



4. *Invite* le groupe de rédaction à poursuivre les discussions intersessions et à l'informer à sa vingt et unième session des activités qu'il aura menées aux fins de l'élaboration du rapport à soumettre au Conseil des droits de l'homme pour adoption à sa quarante-cinquième session ;

5. *Demande* au groupe de rédaction de lui soumettre une version révisée de l'exposé préliminaire des grandes lignes de l'étude à sa vingt et unième session.
